

Lettre 3 ASME, Avril 2021

Évènements marquants pour l' ASME .

Compte-tenu de la pandémie et des règles de confinement, aucun conseil d'administration ne s'est tenu depuis le mois d'Octobre 2020, et l'incertitude demeure sur la tenue et le mode de tenue de l'Assemblée générale. Notre président Jean-Pierre Rabier nous donnera certainement des consignes dans les semaines qui viennent.

Cela n'a heureusement pas empêché un certain nombre d'entre nous de continuer à mener des actions auprès de l'administration ou des politiques pour défendre nos chers moulins !

A. L'information la plus marquante est le **vote par l'assemblée le 8 Avril de 2 amendements** de l'article L.214-17 du code de l'environnement concernant les ouvrages :

1° la seconde phrase : *«Une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant »* est complétée par les mots: **«sans que puisse être remis en cause son usage actuel ou potentiel, en particulier aux fins de production d'énergie.»**

2°Est ajoutée une phrase ainsi rédigée: **«S'agissant plus particulièrement des moulins à eau, l'entretien, la gestion et l'équipement des ouvrages de retenue sont les seules modalités prévues pour l'accomplissement des obligations relatives au franchissement par les poissons migrateurs et au transport suffisant des sédiments à l'exclusion de toute autre et, notamment, de celles portant sur la destruction de ces ouvrages.»**

l'amendement moulin est passé à 79 voix pour face à 70 voix contre, et malgré l'avis défavorable du rapporteur et de la ministre.

A la suite de ce vote, des articles sont parus, comme dans le Monde :

https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/04/09/les-deputes-veulent-empêcher-la-destruction-des-ouvrages-qui-barrent-les-rivieres_6076210_3244.html

Plusieurs d'entre vous nous ont envoyé des liens permettant de revoir les interventions de certains députés. Merci à tous ceux qui participent ainsi à la vie et à la communication de notre association. Vous trouverez ci-dessous certains de ces liens :

- Intervention de JL Mélenchon : <https://www.youtube.com/watch?v=zBH8SrFxKwg>
ou <https://www.facebook.com/watch/?v=541802663458422>

- Pour la totalité des débats, aller sur le site de l'Assemblée Nationale / Vidéos

Cliquer sur A la demande - Mercredi 7/04/2021 - 1ère séance Lutte contre le dérèglement climatique (suite)

Puis cliquer sur Après l'article 19

Les moments les plus intéressants des débats se situent à :

- * 2h38 Stéphanie KERBARH (LREM)
- * 2h56 Barbara POMPILI (Ministre)
- * 3h19 Jean-Luc MELENCHON (LFI) (un orateur !)
- * 3h29 Valérie RABAUD (Soc.)
- * 3h40 Vote de l'amendement

B. Christina Mouroutis, Noël Parrot et Isabelle Azemard ont rencontré le sénateur Jean-Paul Prince qui préside une commission de défense des ouvrages au sénat. Il nous a exposé les démarches qu'il mène pour notre cause, les difficultés rencontrées, en particulier sur la liberté qu'a notre ministre de la transition écologique d'allouer son budget suivant ses propres priorités (sans vrai droit de regard ni du parlement ni du sénat, et c'est une ennemie des moulins). Le sénateur est toujours intéressé par les éléments que nous pouvons lui donner pour alimenter ses dossiers, et c'est un support très actif qui n'hésite pas à intervenir dans les débats.

Un rapport du sénateur Chevrollier a par ailleurs été remis, le 30 mars 2021, à la commission de L'Aménagement du Territoire et du développement Durable, avec un titre qui ne peut que nous réjouir : "Rompre avec la continuité écologique destructive : réconcilier préservation de l'environnement et activités humaines".

La conclusion des sénateurs de la commission est également remarquable: "À l'unanimité, la commission a approuvé les constats du rapporteur sur la nécessité de mettre en œuvre une politique de gestion apaisée de la continuité écologique".

Il faut espérer que cette gestion "apaisée" devienne enfin une réalité.

C. **Recours en excès de pouvoir contre le décret n°2019-827 du 3 août 2019** modifiant diverses dispositions du Code de l'Environnement relatives à la notion d'obstacle à la continuité écologique déposé par la Fédération de l'Electricité Autonome Française (EAF) : Par décision du 15 Février 2021, le Conseil d'Etat vient d'annuler ce décret du ministère de l'écologie, qualifié d'excès de pouvoir.

D. Plusieurs réunions se sont tenues en Mars à l'initiative de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), de la SEBB et de la DDT, visant à entériner les programmes lancés et en particulier le programme des 34 ouvrages prioritaires dans le Loir-et-Cher. Le souhait d'arasement « pour faire des exemples » a été mentionné plusieurs fois. Les amendements mentionnés au point A devraient limiter ces ardeurs ! Mais il est à noter que des seuils <50cms sont toujours présents dans la liste des prioritaires !

E. Nous avons élaboré courant Mars un document de synthèse de défense des moulins que vous trouverez en PJ de cette lettre. Ce document a été remis et présenté à plusieurs députés ou sénateurs ainsi qu'à des maires ou présidents de Communauté de commune qui ont apprécié les arguments.

Le vote par l'Assemblée du 8 avril éloigne le risque de destruction des ouvrages, mais il faut rester vigilants, et certains points du document risquent malheureusement de rester d'actualité. Surtout communiquez ce document autour de vous si vous le jugez nécessaire.

F. Nous profitons de cette lettre pour vous inviter à consulter le site FACEBOOK de notre association et "liker", aussi bien l'association que les articles qui vous sont présentés. Vous pouvez également y déposer vos commentaires.

Nom de notre page : " Association de Sauvegarde des Moulins à Eau 41 et limitrophes ».

Plus le site sera nourri de vos commentaires et appréciations, plus il sera efficace. Il est utile dans cette lutte que nous menons tous pour la sauvegarde des moulins et des seuils d'utiliser tous les moyens de communication à notre disposition.

Encore une fois, merci à ceux qui nous envoient des informations ; sentez-vous tous libres et motivés pour alimenter notre communication.

En espérant vous voir bientôt en présentiel ou en distanciel pour notre AG annuelle,
Bien cordialement à tous

Isabelle Azemard et Christina Mouroutis
Commission communication de l' ASME-41

PJ/ Dossier ASME de défense des moulins